

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ECHECS - Calendrier des appels à candidatures pour les organisations des compétitions 2022 / 2023 \*

Compétition	Phase	Date limite	Attribution 2022 / 2023
<b>INTERCLUBS</b>			
<b>TOP 16</b>	Finale	Attribuée	Chartres
<b>TOP Jeunes</b>	Toutes les phases (3)	Attribuées	Toulouse (phase finale)
<b>TOP 12 Féminin</b>	Phase 1	Attribuée	Mulhouse
<b>TOP 12 Féminin</b>	Demis et Finale	Attribuée	La Roche-sur-Yon
<b>Nationale 1 Féminine</b>	Phase unique	Attribuée	Bordeaux-Paris- Chartres - Nîmes
<b>COUPES</b>			
<b>Coupe de France</b>	Demis et Finale	Attribuée	La Roche-sur-Yon
<b>Coupe Loubatière</b>	Finale	Attribuée	La Roche-sur-Yon
<b>Coupe de la Parité</b>	Finale	Attribuée	La Roche-sur-Yon
<b>SCOLAIRES</b>			
<b>Chp. des Écoles</b>	Finale	Attribuée	Montmorot
<b>Chp des Collèges</b>	Finale	Attribuée	La Ferté-Bernard
<b>Chp. Universitaire</b>	Finale	Attribuée par la FFSU	Noyarey
<b>Championnats Individuels</b>			
<b>Chp. Rapide et Blitz</b>	Tournoi unique	Attribuée	Asnières-sur-Seine
<b>Trophée Roza Lallemand</b>	Finale	Attribuée	Bordeaux
<b>Chp. Malvoyants</b>	Tournoi unique	Attribuée par AEPA	Biarritz
<b>Chp. de France Jeunes</b>	Tournoi unique	Attribuée jusqu'en 2024	Agen
<b>Chp. de France</b>	Tournoi unique	Attribuée	Alpe d'Huez

Contact pour les candidatures : [jordi.lopez@ffechecs.fr](mailto:jordi.lopez@ffechecs.fr)

\* Les dates limites sont données à titre indicatif. Afin de faciliter l'organisation de la saison pour les clubs, la FFE se réserve le droit de valider une candidature de qualité avant la date limite prévue.